



Centre & Poitou-Charentes

Des RESSOURCES pour agir

Centre de ressources  
interrégional des acteurs  
de la politique de la ville et  
du développement territorial

Tours le 1<sup>er</sup> Juillet 2009

**Contribution de Villes au Carré à la mission parlementaire sur la réalisation de la géographie prioritaire et le livre vert, devant M. le Député Gérard Hamel, avec Jean-Patrick Gille, Président de Villes au Carré, et Yves Dauge, administrateur.**

### **Sources : conseil d'administration du 4 mai 2009 et audition du 10 juin 2009**

La politique de la ville doit être pensée par son contenu et pas par un périmètre ou un dispositif. Elle requiert de la stabilité et de la simplification.

Tout a déjà été dit dans le rapport Turc et André et il ne faut pas tout réinventer mais se donner collectivement les moyens de le mettre en œuvre de manière stabilisée.

Il faut revenir aux fondamentaux.

### **RENFORCER LA FONCTION RESSOURCE**

Devant la complexité inévitable de la conduite des politiques publiques sur les questions de cohésion sociale et territoriale il est indispensable de s'appuyer sur des centres de ressources régionaux qui portent une vraie réflexion, qui donnent de la vision, qui s'appuient sur l'observation et l'évaluation.

Cette expertise doit être mutualisée et alimentée tant par et pour l'État que par et pour les collectivités territoriales et leurs partenaires.

Il est nécessaire d'y associer les universités, plus particulièrement sur les disciplines des sciences humaines, pour mieux comprendre la société et sa mutation. Cela permet aussi à la recherche de valoriser ses travaux localement et d'être confrontée aux réalités opérationnelles.

### **LE ROLE DE L'ÉTAT REAFFIRME SUR SES FONDAMENTAUX**

Il faut revenir à des principes fondamentaux :

L'État doit assurer sur les territoires un maillage cohérent et de qualité de ses services publics en fonction d'un bloc de compétences : sécurité, justice, santé, enseignement (avec des efforts particuliers pour les collèges qui devraient relever de la compétence des régions) pour les mettre en cohérence avec le lycée et la formation professionnelle.

Il doit donc évaluer la situation dans les quartiers et garantir sur tous les territoires un même niveau de service public (droit commun).

Il faut donc remettre à niveau, par des mesures de rattrapage, l'application du droit commun de l'État dans les communes qui sont sous-équipées. Au-delà de cette remise à niveau, il faut une aide renforcée pendant un temps limité.

## LE PROJET DE TERRITOIRE : CADRE DES PARTENARIATS

Ce n'est plus l'État national qui doit déterminer par statistiques les quartiers prioritaires. Les données nationales, aussi fiables soient-elles sont toujours décalées dans le temps et manquent de contextualisation.

Les informations nationales doivent être portées à connaissance en toute transparence au niveau local, avec des éléments permettant des comparaisons.

Il est proposé de « renverser la charge de la preuve » et de laisser le niveau local être force de proposition. Un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité doit être élaboré au niveau local dans un « grand contrat d'agglomération » pour 5 ans, calé sur les municipales.

Ce projet déterminera les secteurs prioritaires sur lesquels les maires et leurs partenaires sont en responsabilité.

Le Préfet viendrait ajuster les propositions locales en fonction de sa connaissance des enjeux départementaux et régionaux.

Chaque partenaire (dont l'État) s'engagerait dans le contrat sur ses compétences.

Par exemple, le conseil régional sur sa compétence de la formation professionnelle, le conseil général sur l'aide sociale à l'enfance...

L'EPCI aurait le soin de conduire son projet, et d'accorder les financements aux opérateurs à partir du projet de territoire. Elle en rendrait compte aux partenaires par une évaluation partagée à mi-parcours et en fin de contrat.

L'État doit faire confiance aux villes et aux communautés sur l'opérationnel, et veiller seulement au respect du contrat.

Ce n'est pas à l'État d'instruire des subventions de quelques centaines d'euros pour des petites associations de proximité.

Il faudra laisser du temps pour élaborer ce projet qui apportera un grand changement par rapport à l'empilement actuel des dispositifs.

### **3 axes devront être traités prioritairement dans les contrats et sur lesquels l'État doit apporter des financements :**

Bien que cette question ne soit pas abordée dans le livre vert, il est nécessaire de rappeler quelques priorités thématiques :

#### ***La mobilité***

Pour assurer les échanges entre les quartiers et la ville, pour être cohérent avec la volonté de désenclavement des quartiers dans les PRU et permettre aux habitants de vivre dans l'agglomération (déplacements en fonction des besoins : travail, loisir, commerces, écoles...)

La mobilité spatiale ne doit pas être travaillée sans penser la mobilité sociale.

### **La santé**

Il faut ouvrir des permanences des hôpitaux dans les quartiers pour répondre au besoin d'écoute et de suivi, notamment par des professionnels psychiatres et pédo-psychiatres.

### **La culture et le vivre ensemble**

La diversité culturelle dans les quartiers doit devenir une richesse et des actions doivent favoriser la compréhension des différentes origines et des modes de vie.

Le vivre ensemble est d'autant plus nécessaire avec le renouvellement des logements par les PRU. Pour faire vivre le quartier, les équipements et les espaces publics, l'activité économique sont déterminants, mais aussi toutes les actions collectives d'animation, qui facilitent la rencontre.

Cette dimension permettra de faire reculer les tendances au communautarisme qui met la république laïque en tension.

La diversité doit trouver sa place dans la culture, le pluralisme est à développer ; il permettra de révéler une grande richesse de talents.

## **FLÉCHER LA DOTATION URBAINE DE COHESION SOCIALES**

Il faut prendre en compte les efforts de solidarité locale.

Il ne faut pas favoriser ceux qui ne font pas d'efforts pour les quartiers, ni pénaliser ceux qui en assument les difficultés (ex : qui assurent une mixité dans toute la ville, limitent la densité des quartiers, préservent une égale qualité de services publics...).

Il faut revoir les critères de calcul de la DSU, et les regarder au niveau intercommunal.

La DSU devrait être contractualisée dans le projet de territoire et l'État devrait contrôler que son application est bien en faveur des priorités du développement urbain et de cohésion sociale.

## **EN FINIR AVEC LE ZONAGE**

La superposition des zonages rend illisible l'application des dispositifs et renferme les habitants des quartiers sur eux-mêmes (ex : un habitant relogé dans l'agglomération ne pourra plus bénéficier d'une clause d'insertion sur le PRU, il ne pourra pas non plus bénéficier d'un poste d'adulte-relais...).

Il faudrait à moyen terme les supprimer... quand les avantages qui y sont liés seront compensés (ex : exonérations fiscales...) à l'échelle du projet d'agglomération. Il serait donc utile de faire des simulations sur des territoires différents.

Il faudra prendre le temps pour sortir des zonages et ne pas changer la règle brutalement sans anticiper les conséquences.

## GOUVERNANCE

Pour assurer une interministérialité forte, nécessaire pour mobiliser le droit commun de l'État, il faut que la multiplicité des opérateurs de l'État soit pilotée par un Haut commissaire placé directement sous l'autorité du premier ministre (pas un ministre d'État qui se retrouve en « concurrence » avec les autres ministres).

La fusion de la DIV et de la DIACT est proposée pour ancrer les quartiers dans les stratégies d'aménagement nationales et prendre en compte les différentes échelles de territoires.

Des enseignements de la politique de la ville seraient très utiles pour le monde rural et les petites villes.

## QUELLE SORTIE PROGRESSIVE ?

Il faudra laisser du temps pour déterminer ce projet, changer de méthode.

Le passage peut-être progressif dans les 3 ans pour laisser le temps aux collectivités de se préparer, sur la base de diagnostics partagés quand ils n'existent pas... et honorer les CUCS qui ont été préparés pour 3 ans, renouvelables une fois.

Il faudrait que le projet s'élabore pendant que les dispositifs en cours se terminent (CUCS, PRE, ASV, PRU) mais avec une gestion simplifiée.

Il pourrait y avoir une « prime » pour ceux qui veulent expérimenter plus vite, à charge de participer à une capitalisation pour aider les collectivités ultérieurement.

Il faut un renouvellement des CUCS au moins là où il y a des PRU et des PRE

La sortie des zonages impose de calculer par site l'impact financier attaché aux territoires.

La méthode de calcul sera renseignée par les préfets, avec l'appui des EPCI et des villes.

.../...

## CONCLUSION :

C'est une rupture sur le mode de faire qu'il faut engager, pour alléger et clarifier le pilotage.

L'État doit fixer des priorités et arbitrer si nécessaire sur les projets locaux.

L'État devrait surtout garantir a minima un niveau équitable d'ingénierie de gestion du projet de territoire pour qu'il permette de conduire de manière efficace les dispositifs ou programmes qu'il lance et préparer des évaluations partagées.

La politique de la ville demande beaucoup d'investissement intellectuel dans la diversité des disciplines.

Il faut investir dans du projet avant de réaliser, et en permanence.

La politique de la ville doit se fondre comme une dimension spécifique dans une politique urbaine globale, elle-même en cohérence avec une politique équilibrée d'aménagement du territoire.

Jean-Patrick Gille  
Président de Villes au Carré  
Député d'Indre-et-Loire  
Conseillé Municipal de Tours

A large, stylized signature in blue ink, corresponding to Jean-Patrick Gille.

Yves Dauge  
Administrateur Villes au Carré  
Sénateur, Adjoint au maire de Chinon

A stylized signature in black ink, corresponding to Yves Dauge.